



Le vendeur a mal fait ses comptes !

Par **guterix**, le **09/04/2013** à **14:57**

Bonjour,

Avec ma compagne nous avons signé un compromis de vente en décembre 2012 pour l'achat d'un appartement au ski. Le problème, est que juste avant la signature devant le notaire, le vendeur se rend compte qu'il n'a pas vendu son appart assez cher pour rembourser ses frais !!!

Nous avons donc annulé le RDV afin de trouver un arrangement à l'amiable (le notaire m'a annoncé qu'il manque 4800€ pour la réalisation de la vente.)

Avec ma compagne, nous avons proposé de prendre 2000€ à notre charge, et de plus je me suis arrangé avec l'agence pour qu'elle descende ses frais de 1000€.

La situation n'étant toujours pas débloquée malgré cette proposition, je me décide à envoyer un mail au vendeur pour lui demander son avis (car je n'avais eu de contact qu'avec le notaire). Réponse résumée du vendeur, je suis désolé, mais je n'avais pas calculé tous les frais annexes, et il va falloir que je remette mon bien en vente avec 10000€ de plus.

Que puis-je faire? Je ne souhaite pas annuler la vente car l'appartement est situé à côté d'un appart de ma famille!, de plus avec ma compagne, nous avons déjà engagé des frais

Merci pour vos conseils!

Par **Lag0**, le **09/04/2013** à **16:16**

Bonjour,

Vous avez signé un compromis à un certain prix, la vente doit se faire à ce prix là !!!